

RÉCLAMATION STANDARD

Recours collectif relatif à la mémoire vive,
Administrateur des réclamations
Case postale 3355, London (ON) N6A 4K3
Tél.: 1 (866) 855-5586

Veillez remplir ce formulaire de réclamation afin de recevoir un paiement dans le cadre des règlements d'un montant total de plus de 79\$ millions de dollars. Vous devez soumettre votre réclamation par envoi postal oblitéré au plus tard le 23 juin 2015.

Informations sur le traitement des réclamations et sur le formulaire de réclamation

CES CONSIGNES CONCERNENT LES PERSONNES QUI N'ONT PAS ACCÈS À INTERNET. SI VOUS AVEZ ACCÈS À INTERNET, NE LISEZ PAS CES CONSIGNES, VISITEZ PLUTÔT www.cestmonargent.ca

Vous êtes membre du groupe si :

- vous avez acheté de la DRAM ou un appareil électronique contenant de la DRAM entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002, où que ce soit dans le monde, y compris au Canada ; et
- vous résidez au Canada présentement ou résidiez au Canada entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002 ;

OU

- vous avez acheté de la DRAM ou un appareil électronique contenant de la DRAM au Canada entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002 ; et
- vous résidez présentement aux États-Unis ou résidiez aux États-Unis entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002.

Comment puis-je soumettre une réclamation? Remplissez ce formulaire de réclamation uniquement si vous n'avez pas accès à Internet. Si vous disposez d'un accès à Internet, vous devez présenter votre réclamation en ligne sur www.cestmonargent.ca. Vous devez remplir toutes les sections du présent formulaire de réclamation. Les formulaires de réclamation remplis doivent être envoyés à l'adresse suivante et oblitérés au plus tard le **23 juin 2015**.

Recours collectif relatif à la mémoire vive, (DRAM)
Administrateur des réclamations
Case postale 3355, London (ON) N6A 4K3

Comment puis-je obtenir plus d'informations? Des informations supplémentaires sur le règlement se trouvent dans l'Avis long. Si vous n'avez pas reçu l'avis ou si vous avez d'autres questions, veuillez appeler l'Administrateur des réclamations au numéro sans frais 1 (866) 855-5586.

Instruction Générales

CATÉGORIES D'ACHETEUR DE MÉMOIRE VIVE (DRAM)

Veillez indiquer quel type d'achat vous avez effectué. Si vous avez effectué plusieurs achats, ils pourraient appartenir à différentes catégories parmi les suivantes :

Réclamation de Consommateur Final	Réclamation de Fabricant contractuel de matériel électronique (Electronic Manufacturing Services, EMS)	Réclamation d'Autre acheteur de mémoire vive (DRAM)
<p>Cette catégorie inclut les achats faits par les utilisateurs finaux de mémoire vive (DRAM) ou de produits contenant de la mémoire vive (DRAM). Les personnes, les ménages, les entreprises canadiennes de toute taille et les entités gouvernementales sont des Consommateurs finaux.</p> <p>Présentez une réclamation à titre de Consommateur final si vous avez acheté de la mémoire vive (DRAM) ou des produits contenant de la mémoire vive (DRAM) entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002, pour l'usage privé de votre ménage ou de votre entreprise et non à des fins de revente commerciale.</p>	<p>Cette catégorie inclut les achats faits par des fabricants contractuels ayant acheté de la mémoire vive (DRAM) entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002 pour fabriquer ou assembler des produits électroniques, par exemple, des cartes de circuits imprimés ou des montages, sous-montages, systèmes et sous-systèmes électroniques, en vertu de contrats avec des fabricants d'équipements originaux ou avec des fabricants de pièces d'ordinateurs, à des fins de revente.</p> <p>Les demandes formulées par les EMS ne concernent pas la mémoire vive (DRAM) achetée pour construire ou assembler des modules de mémoire vive (DRAM) destinés à être revendus aux Consommateurs finaux. Ce type de réclamation relève de celles des Autres acheteurs de mémoire vive (DRAM).</p>	<p>Cette catégorie inclut toutes les réclamations qui ne sont pas des réclamations de Consommateurs finaux ou de EMS.</p> <p>Présentez une réclamation à titre d'Autre acheteur de mémoire vive (DRAM) si vous avez acheté de la mémoire vive (DRAM) ou des produits contenant de la mémoire vive (DRAM) entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002, à des fins :</p> <ul style="list-style-type: none">• de fabrication autres que celles énumérées dans la réclamation des EMS ;• de revente commerciale ; ou• autres que son usage privé par un ménage ou une entreprise.

Pour chaque catégorie sélectionnée, vous devrez fournir la quantité de mémoire vive ou le nombre et le type de produits contenant de la mémoire vive (DRAM) achetés entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002.

QUELS RENSEIGNEMENTS DOIS-JE FOURNIR AVEC MA RÉCLAMATION?

Consommateurs finaux réclamant plus de 20 \$

Si vous représentez un Consommateur final qui est un ménage, une entreprise ou une entité gouvernementale, et que vous réclamez un maximum de 2 CEU par personne (membre du ménage ou employé), vous n'aurez qu'à fournir votre nom, vos coordonnées, le nombre de personnes dans le ménage ou d'employés dans l'entreprise, le nombre de CEU et une déclaration attestant l'exactitude de ces informations.

Tous les autres

Vous devez fournir certains documents afin de prouver vos achats. Nous savons que, compte tenu du temps qui s'est écoulé depuis vos achats, il se peut que vous n'ayez plus vos factures. Comme preuve d'achat, nous accepterons tout document démontrant directement vos achats ou à partir desquels il est possible de calculer ou d'extrapoler vos achats. Les bons de commande, les documents comptables historiques, les registres indiquant les budgets pour les achats électroniques et plusieurs documents connexes sont quelques exemples de preuves d'achat.

CONSOMMATEUR FINAL

J'ai/Nous avons acheté de la mémoire vive (DRAM) ou des produits contenant de la mémoire vive (DRAM) à titre de Consommateur(s) final(aux).

- Oui (Si oui, indiquer vos achats de DRAM ci-dessous)
 Non (Si non, va directement à la page 5)

Nombre acheté :

Ordinateurs (portables ou de bureau)	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Imprimantes	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Modules de mémoire	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Cartes graphiques	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Consoles de jeux vidéo	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Lecteurs de DVD	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Assistants numériques personnels (« PDA »)	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Lecteurs de MP3	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Enregistreurs numériques personnels (ENP) / Enregistreurs vidéo numériques (EVN)	<input style="width: 95%;" type="text"/>		
Serveurs	<input style="width: 95%;" type="text"/>	et	<input style="width: 150px;" type="text"/> \$
Terminaux de point de vente informatisés	<input style="width: 95%;" type="text"/>		

Les achats de plus de 10 000 modules de mémoire vive, DRAM sous sa forme brute, ou Autres appareils contenant de la mémoire vive (DRAM) qui n'est indiquée ci-dessus. * Les achats doivent être exprimés en méga-octets (« MB ») par année.

Type de Produit	Nombre acheté	L'année de l'achat	Total de contenu DRAM en MB
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

FABRICANT CONTRACTUEL DE MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE (EMS)

J'ai/Nous avons acheté de la mémoire vive (DRAM) à titre d'EMS.

- Oui (Si oui, énumérer vos achats de mémoire vive DRAM aux tableaux 1 et/ou 2)
 Non (Si non, va directement à la page 6)

TABLEAUX 1 : Modules de mémoire

Si vous avez acheté 10 000 modules de mémoire ou moins indiquer le nombre total de modules de mémoire achetés .

1er avril 1999 et le 30 juin 2002 modules de mémoire acheter

Les achats de plus de 10 000 modules de mémoire vive DRAM doivent être exprimés en méga-octets (« MB ») par année.

1999	<input type="text"/>	(« MB ») de DRAM
2000	<input type="text"/>	(« MB ») de DRAM
2001	<input type="text"/>	(« MB ») de DRAM
2002	<input type="text"/>	(« MB ») de DRAM

TABLEAUX 2 : DRAM sous sa forme brute

Les achats doivent être exprimés en méga-octets (« MB ») par année.

DRAM achetée en 1999	<input type="text"/>	(« MB ») de DRAM
DRAM achetée en 2000	<input type="text"/>	(« MB ») de DRAM
DRAM achetée en 2001	<input type="text"/>	(« MB ») de DRAM
DRAM achetée en 2002	<input type="text"/>	(« MB ») de DRAM

RÉCLAMATION D'AUTRE ACHETEUR DE MÉMOIRE VIVE (DRAM)

J'ai/Nous avons acheté de la mémoire vive (DRAM) ou des produits contenant de la mémoire vive (DRAM) à titre d'Autre(s) Acheteur(s).

- Oui (Si oui, indiquer vos achats de DRAM ci-dessous)
 Non (Si non, va directement à la page 11)

Les réclamations d'Autre acheteur de mémoire vive (DRAM) se divisent en sous catégories. Vos achats peuvent appartenir à plusieurs sous catégories. Indiquez les sous-catégories qui correspondent à votre situation et, pour chacune d'elles, précisez la quantité de mémoire vive (DRAM) ou d'appareils contenant de la mémoire vive (DRAM) achetés.

J'ai acheté de la mémoire vive (DRAM) ou des appareils contenant de la mémoire vive (DRAM) pour fabriquer ou assembler des ordinateurs ou des produits informatiques que j'ai vendus à des entités gouvernementales ou d'enseignement (Réclamation à taux d'absorption élevé).

- Oui (Si oui, indiquer vos achats de DRAM ci-dessous)
 Non (Si non, va directement à la page 7)

Nombre acheté :

Ordinateurs (portables ou de bureau)	<input style="width: 90%;" type="text"/>		
Modules de mémoire	<input style="width: 90%;" type="text"/>		
Cartes graphiques	<input style="width: 90%;" type="text"/>		
Serveurs	<input style="width: 90%;" type="text"/>	et	<input style="width: 90%;" type="text"/> \$

Les achats de plus de 10 000 modules de mémoire vive, DRAM sous sa forme brute, ou Autres appareils contenant de la mémoire vive (DRAM) qui n'est indiquée ci-dessus. * Les achats doivent être exprimés en méga-octets (« MB ») par année.

Type de Produit	Nombre acheté	L'année de l'achat	Total de contenu DRAM en MB
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

J'ai acheté de la mémoire vive (DRAM) ou des appareils contenant de la mémoire vive (DRAM) pour fabriquer ou assembler des ordinateurs ou des produits informatiques que j'ai vendus à des acheteurs autres que des entités gouvernementales ou d'enseignement (Réclamation à taux d'absorption moyen).

- Oui (Si oui, indiquer vos achats de DRAM ci-dessous)
- Non (Si non, va directement à la page 8)

Nombre acheté :

Ordinateurs (portables ou de bureau)

Modules de mémoire

Cartes graphiques

Serveurs

et

\$

Les achats de plus de 10 000 modules de mémoire vive, DRAM sous sa forme brute, ou Autres appareils contenant de la mémoire vive (DRAM) qui n'est indiquée ci-dessus. * Les achats doivent être exprimés en méga-octets (« MB ») par année.

Type de Produit	Nombre acheté	L'année de l'achat	Total de contenu DRAM en MB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

J'ai acheté de la mémoire vive (DRAM) ou des appareils contenant de la mémoire vive (DRAM) pour fabriquer ou assembler des produits autres que des ordinateurs ou des produits informatiques que j'ai ensuite vendus (Réclamation à faible taux d'absorption).

- Oui (Si oui, indiquer vos achats de DRAM ci-dessous)
 Non (Si non, va directement à la page 9)

Nombre acheté :

Ordinateurs (portables ou de bureau)

Modules de mémoire

Les achats de plus de 10 000 modules de mémoire vive, DRAM sous sa forme brute, ou Autres appareils contenant de la mémoire vive (DRAM) qui n'est indiquée ci-dessus. * Les achats doivent être exprimés en méga-octets (« MB ») par année.

Type de Produit	Nombre acheté	L'année de l'achat	Total de contenu DRAM en MB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

J'ai acheté de la mémoire vive (DRAM) ou des appareils contenant de la mémoire vive (DRAM) et les ai revendus sans les modifier (Réclamation à faible taux d'absorption).

Oui (Si oui, indiquer vos achats de DRAM ci-dessous)

Non (Si non, va directement à la page 10)

Nombre acheté :

Ordinateurs (portables ou de bureau)	<input type="text"/>
Imprimantes	<input type="text"/>
Modules de mémoire	<input type="text"/>
Cartes graphiques	<input type="text"/>
Consoles de jeux vidéo	<input type="text"/>
Lecteurs de DVD	<input type="text"/>
Assistants numériques personnels (« PDA »)	<input type="text"/>
Lecteurs de MP3	<input type="text"/>
Enregistreurs numériques personnels (ENP) / Enregistreurs vidéo numériques (EVN)	<input type="text"/>
Serveurs	<input type="text"/> et <input type="text"/> \$
Terminaux de point de vente informatisés	<input type="text"/>

Les achats de plus de 10 000 modules de mémoire vive, DRAM sous sa forme brute, ou Autres appareils contenant de la mémoire vive (DRAM) qui n'est indiquée ci-dessus. * Les achats doivent être exprimés en méga-octets (« MB ») par année.

Type de Produit	Nombre acheté	L'année de l'achat	Total de contenu DRAM en MB
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

J'ai acheté de la mémoire vive (DRAM) brute ou des modules de mémoire vive (DRAM) pour les revendre tels quels ou après les avoir modifiés, mais je n'ai pu écouler mon inventaire et suis resté avec un stock invendu (Réclamation pour stock invendu).

- Oui (Si oui, indiquer vos achats de DRAM ci-dessous)
 Non (Si non, va directement à la page 11)

Modules de mémoire

Si vous avez acheté 10 000 modules de mémoire ou moins indiquer le nombre total de modules de mémoire achetés .

1er avril 1999 et le 30 juin 2002 modules de mémoire acheter

Les achats de plus de 10 000 modules de mémoire vive DRAM doivent être exprimés en méga-octets (« MB ») par année.

1999 (« MB ») de DRAM

2000 (« MB ») de DRAM

2001 (« MB ») de DRAM

2002 (« MB ») de DRAM

DRAM sous sa forme brute

Les achats doivent être exprimés en méga-octets (« MB ») par année

DRAM achetée en 1999 (« MB ») de DRAM

DRAM achetée en 2000 (« MB ») de DRAM

DRAM achetée en 2001 (« MB ») de DRAM

DRAM achetée en 2002 (« MB ») de DRAM

PARTIE A. VÉRIFICATION (INDIVIDU)

J'atteste que moi-même et les membres de ma famille qui résident présentement avec moi avons acheté au moins un produit DRAM admissible pour des fins personnelles.

J'atteste, comprends et accepte ce qui suit :

- L'Administrateur des réclamations peut communiquer avec moi, s'il le juge approprié, afin d'obtenir davantage de renseignements au sujet de ma réclamation.
- Je n'ai pas été indemnisé dans le cadre des procédures américaines ou d'un règlement privé relativement à la mémoire vive (DRAM) ou aux appareils contenant de la mémoire vive (DRAM) pour lesquels je formule aujourd'hui une réclamation.
- Aucun des membres de ma famille qui résident présentement avec moi n'a soumis ni ne soumettra de réclamation distincte.
- Je suis âgé d'au moins 18 ans.
- Je réside au Canada présentement ou je résidais au Canada entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002;

OU

- J'ai acheté de la DRAM ou un appareil électronique contenant de la DRAM au Canada entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002 et je réside présentement aux États-Unis ou j'y résidais lorsque j'ai effectué mon achat.

PARTIE B. VÉRIFICATION (ENTREPRISE OU ORGANISME GOUVERNEMENTAL)

J'atteste que l'entreprise ou l'entité publique qui présente cette réclamation a acheté au moins un appareil contenant de la DRAM admissible pour ses propres fins.

J'atteste, comprends et accepte ce qui suit :

- L'Administrateur des réclamations peut communiquer avec moi, s'il le juge approprié, afin d'obtenir davantage de renseignements au sujet de ma réclamation.
- L'entreprise ou l'entité publique qui présente cette réclamation n'a pas été indemnisée dans le cadre des procédures américaines ou d'un règlement privé relativement à la mémoire vive (DRAM) ou aux appareils contenant de la mémoire vive (DRAM) pour lesquels elle formule aujourd'hui une réclamation.
- Aucune autre réclamation n'a été ou ne sera soumise au nom de l'entreprise ou l'entité publique qui présente cette réclamation.
- Je suis âgé d'au moins 18 ans.
- Je réside au Canada présentement ou je résidais au Canada entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002;

OU

- J'ai acheté de la DRAM ou un appareil électronique contenant de la DRAM au Canada entre le 1er avril 1999 et le 30 juin 2002 et je réside présentement aux États-Unis ou j'y résidais lorsque j'ai effectué mon achat.

PARTIE III : DÉCLARATION

En soumettant la présente réclamation, j'affirme solennellement que tous les renseignements figurant dans le formulaire de réclamation sont véridiques et exacts.

Signé en ce _____ jour de _____ à _____
(Mois/Année) (Ville/Province/Pays)

(Apposez votre signature ici)

(Taper ou écrire votre nom en caractères d'imprimerie ici)

(Fonction)

PARTIE V : CONSENTEMENT À L'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS DANS LE CADRE D'AUTRES RECOURS COLLECTIFS

Je désire recevoir des courriels au sujet de recours collectifs canadiens semblables, portant sur des composants d'ordinateur.

Quels sont les autres recours collectifs portant sur des composants d'ordinateur?

Il existe d'autres recours collectifs semblables au Canada. Ils sont liés à la fixation des prix d'autres composants d'ordinateur et impliquent un ou plusieurs des cabinets juridiques qui agissent à titre de Procureurs du groupe. Vous pourriez également être membre du groupe dans ces autres recours concernant les éléments suivants :

- ACL : afficheurs à cristaux liquides de 10 pouces ou plus, entre 1998 et 2002 ;
- SRAM : mémoire vive statique, entre 1998 et 2005 ;
- Unités de disques optiques, entre 2005 et maintenant ; et
- Piles rechargeables au lithium-ion, entre 2002 et 2012.

Votre droit de présenter une réclamation dans le cadre de ces recours collectifs dépendra de leur et des modalités des jugements ou des règlements qui en découleront.

Des renseignements complémentaires au sujet de ces recours et des avocats qui y représentent les groupes sont disponibles à l'adresse www.cfmlawyers.ca/class-actions.

Quels renseignements seront conservés dans le cadre des autres recours collectifs portant sur des composants d'ordinateur?

Nous souhaiterions conserver votre nom et vos coordonnées afin de vous envoyer des renseignements au sujet des autres recours, pour que vous puissiez formuler une demande si vous êtes admissible. Nous protégerons vos renseignements personnels.

Qu'est-ce que j'accepte?

Si vous cochez la case indiquant que vous désirez recevoir des courriels au sujet d'autres recours collectifs portant sur des composants d'ordinateur, vous acceptez les modalités suivantes :

- L'Administrateur des réclamations (NPT RicePoint) conservera votre nom et vos coordonnées et les fournira aux avocats agissant pour le compte des groupes dans les recours collectifs énumérés ci-dessus, dans le seul but de vous aviser de ces recours collectifs.
- Si une autre société est nommée en tant qu'administrateur dans le cadre des recours collectifs énumérés, vos renseignements personnels seront fournis à ladite société qui les utilisera aux seules fins de vous aviser de ces recours collectifs.
- À moins que vous n'écriviez à l'Administrateur des réclamations à l'adresse ci-dessus pour révoquer votre accord, votre nom et vos coordonnées seront conservés jusqu'au terme du dernier des recours énumérés. Dès lors, ils seront détruits par tous les cabinets d'avocats ou sociétés d'administration des demandes d'indemnisation les possédant.
- Vos renseignements personnels ne peuvent être utilisés dans le cadre des recours collectifs énumérés que si les tribunaux appelés à statuer sur lesdits recours collectifs approuvent un tel usage.
- Votre droit de présenter une réclamation dans le cadre de ces recours collectifs dépendra de leur résultat et des modalités des ordonnances judiciaires ou des règlements qui en découleront.

Vous pouvez écrire à tout moment à la personne suivante pour retirer votre consentement :
Recours collectif relatif à la mémoire vive (DRAM), Administrateur des réclamations
Case postale 3355, London (ON) N6A 4K3

**LE TRAITEMENT PRÉCIS DES RÉCLAMATIONS PREND BEAUCOUP DE TEMPS.
NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE PATIENCE.**

Liste aide-mémoire :

1. Veuillez signer la déclaration ci-dessus.
2. N'oubliez pas de joindre vos pièces justificatives, le cas échéant.
3. Conservez pour vos dossiers des copies du formulaire de réclamation et de vos pièces justificatives.
4. Si vous déménagez, veuillez envoyer votre nouvelle adresse à l'Administrateur des réclamations.

Énoncé de confidentialité

Tous les renseignements fournis par le Demandeur sont recueillis, utilisés et conservés par l'Administrateur des réclamations, l'Avocat du recours collectif et leurs agents en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) aux fins de l'administration du recours collectif relatif à la mémoire vive (DRAM) y compris l'évaluation de l'admissibilité du Demandeur en vertu des Ententes de règlement. Les renseignements fournis par le Demandeur sont strictement privés et confidentiels, et ils ne seront pas divulgués sans le consentement explicite et écrit du Demandeur, si ce n'est conformément aux Ententes de règlement, au protocole de distribution ou aux ordonnances des tribunaux concernés.

« Avocat du recours collectif » désigne Belleau Lapointe s.e.n.c.r.l. de Montréal (Québec) ; Harrison Pensa LLP de London, (Ontario) ; Sutts, Strosberg LLP de Windsor (Ontario) ; et Camp Fiorante Matthews Mogergerman de Vancouver, (Colombie-Britannique).

« Administrateur des réclamations » désigne NPT RicePoint Class Action Services Inc. de London (Ontario).